

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 15 JUIN 2021

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de chef de travaux d'art principal du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2021

La ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2017-418 du 27 mars 2017 modifié portant statut particulier du corps des chefs de travaux d'art ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1995 modifié fixant les branches professionnelles dans lesquelles sont ouverts les concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2017 modifié fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade de chef de travaux d'art principal du ministère de la culture ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 1er décembre 2020 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de chef de travaux d'art principal du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Philippe LUEZ, conservateur général du patrimoine, directeur du Musée de Port-Royal des Champs, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de chef de travaux d'art principal du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2021.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Catherine BARTOLOZZI, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « textile », cheffe de service, département de la production, Mobilier National et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie ;
- Monsieur Cérile FAUCHEUX, chef de travaux d'art principal, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « bois », chef de l'atelier de menuiserie en sièges, Mobilier National et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie ;

- Monsieur Damien LUCAS, chef de travaux d'art principal, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « céramique », assistant de la directrice du département création et production, cité de la céramique Sèvres et Limoges ;
- Madame Hélène SUSINI, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « minéraux et métaux », responsable de l'atelier de restauration des sculptures, Centre de recherche et de restauration des musées de France.

Article 2

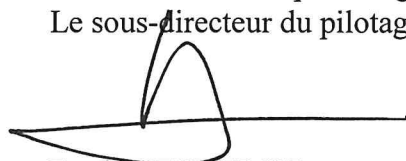
En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Catherine BARTOLOZZI, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « textile », cheffe de service, département de la production, Mobilier National et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **15 JUIN 2021**

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur du pilotage et de la stratégie,



Denis DECLERCK